

CHAPITRE PREMIER

MOYENNE ET PERFECTION

F. EWALD

Il y a sans doute eu, au début du XIX^e siècle, deux grandes objectivations concurrentes de la « société » ayant toutes deux les mêmes prétentions à constituer la science de l'homme, à donner son statut scientifique à la connaissance de la société, à fonder la « physique sociale » ou la « sociologie » : celle d'Auguste Comte et celle d'Adolphe Quételet. Comte a pensé qu'on ne pouvait fonder la sociologie que sur la base d'une histoire du développement social. La sociologie renvoie chez lui au projet de faire de l'histoire une science. Il s'agit de penser rigoureusement l'idée que le développement de l'homme obéit à des « lois ». Celle de Quételet est d'une autre nature : elle découle de l'application — plusieurs fois proscrite par Comte — de la théorie mathématique des chances à l'étude des phénomènes sociaux. C'est l'objectivation statistico-probabilitaire. La sociologie comtienne est entièrement dominée par le problème politique qu'a formulé Saint-Simon : « Terminer la Révolution française. » Comment ? Par l'organisation positive de la société. Ce programme qui dominera tout le siècle donnera une grande importance politique à Comte. Quételet est beaucoup plus un savant. Son objectif est de connaissance, même si la physique sociale n'est pas sans conséquence politique. L'importance de Quételet est d'avoir été un carrefour, un lieu de croisement, un point de précipitation. Des choses encore isolées, dispersées, séparées vont grâce à lui se mettre à communiquer et à prendre une forme nouvelle, de nouveaux développements, un nouvel avenir. Quételet est l'homme de l'universalisation du calcul des probabilités — qui est l'échangeur universel —, celui à travers qui l'astronomie communique avec le penchant au crime ; la météorologie, avec les tables de mortalité.

La sociologie comtienne, aussi intéressante qu'elle soit, ne nous surprend pas. Elle s'inscrit, même si c'est pour les renouveler, dans les catégories dans lesquelles on pensait déjà l'histoire de l'humanité, celle de perfectionnement par exemple. Comte, sans doute nous apprend des choses sur nous-mêmes, mais c'est toujours de nous qu'il s'agit. Il n'en va pas de même avec Quételet : sa physique sociale nous rend d'un coup étrangers à nous-mêmes.

Elle nous confère une nouvelle identité. Si l'on veut saisir les effets de décentrement du sujet liés à l'objectivation sociologique de la société, c'est Quételet qu'il faut lire.

INVENTAIRES INFINIS ET DÉNOMBREMENTS PARFAITS

Quételet n'a pas élaboré sa sociologie comme réponse à un problème qui aurait été celui d'une connaissance de la société. La société n'est pas chez lui, comme chez Comte, un objet qui, ayant sa place définie dans la classification des sciences, attendrait la constitution de sa connaissance scientifique. L'objet d'étude de Quételet est l'« homme » dans ses qualités physiques (de taille, de poids, de force) comme dans ses attributs intellectuels et moraux (penchant au crime, tendance au mariage...). La société, chez Quételet, est le produit de l'application d'une méthode : le corrélatif d'un certain type d'appréhension de l'homme.

Au départ, un postulat qu'on pourrait appeler le postulat de l'astronome, postulat de Laplace ou du système du monde : « Après avoir vu la marche qu'ont suivie les sciences à l'égard des mondes, ne pouvons-nous essayer de la suivre à l'égard des hommes ; ne serait-il pas absurde de croire que pendant que tout se fait d'après des lois si admirables, l'espèce humaine seule reste abandonnée aveuglément à elle-même et qu'elle ne possède aucun principe de conservation ? Nous ne craignons pas de dire qu'une pareille supposition serait plus injurieuse à la divinité que la recherche même que nous nous proposons de faire¹. » Quételet ne cessera de le répéter : le monde, le grand, celui du système du monde, comme le petit, le nôtre, sont soumis à des lois. Il ne saurait y avoir d'exception pour ce qui concerne l'homme, autant dans son physique que dans ses qualités intellectuelles et morales.

Toutefois, cette connaissance, en quelque sorte inscrite dans la nature et dans l'idée même de Dieu telle que la révèle la science, se heurte à un double obstacle : subjectif et objectif. Subjectif, il est en nous-mêmes. Au fond, nous ne voulons pas d'une connaissance scientifique de l'homme, parce que cela voudrait dire que nous sommes soumis à des lois, parce que cette connaissance menace notre manière de nous identifier : « Ce qui fait obstacle à ce genre d'études c'est une crainte exagérée de voir porter atteinte au libre arbitre de l'homme ; il semble qu'on réduise notre espèce à fonctionner comme un ensemble de machines². » Nous préférons le sentiment même illusoire de notre liberté à l'idée qu'elle pourrait être soumise à des lois. Nous craignons de perdre la maîtrise de nous-mêmes, sur notre destin et sur le monde, qui semble corrélatrice de l'idée de liberté. Nous redoutons le décentrement du sujet qu'impliquerait la constitution d'une sociologie scientifique. L'argument est celui même que développera Freud à propos de la psychanalyse : on y résiste pour les atteintes au narcissisme qu'elle porte

avec elle. Il y a dans notre psychologie, dans notre volonté d'être « maître et possesseur de la nature », de rester en son centre les raisons d'un refus obstiné d'une science de l'homme.

Mais il y a un autre obstacle qui, lui, est constitutif de l'objet à connaître : « Quand on se met en présence de la nature et qu'on cherche à l'interroger, ce qui frappe au premier abord c'est la variété infinie qu'on remarque dans les moindres phénomènes. Quelles que soient les limites dans lesquelles on concentre son attention, on trouve une diversité qui étonne autant qu'elle embarrasse. Les simples appréciations laissent un vague, incompatible avec la précision qu'exigent les sciences³. » Non seulement les lois de l'homme et de son développement ne nous sont pas données, non seulement nous ne tenons pas tant à les découvrir, mais ce qui nous est donné, les individus dans leur individualité, la diversité du divers, l'infinie variété des différences individuelles, l'irrégularité, l'incohérence et l'inconstance dont elles témoignent, semble devoir nous en tenir définitivement éloignés : « Si l'on se contente d'étudier les individus, il devient impossible de saisir les lois et l'on est frappé par les particularités individuelles qui sont infinies⁴. »

D'où le problème d'une science de l'homme : trouver le moyen qui permettra, tout en s'en tenant aux faits, à l'observation stricte des phénomènes — comme l'exige la science —, de découvrir à travers leur diversité et leur variation cette loi de la nature qui sera en même temps la loi de leur nature. Trouver le moyen qui permettra de rapprocher de l'unité la diversité du donné, de discerner à travers ce fatras de particularités individuelles la régularité d'une loi. La réponse à ce problème est une méthode : *l'application du calcul des probabilités à la statistique*.

Cela suppose un déplacement épistémologique fondamental. On ne peut pas avoir directement une connaissance adéquate de l'individu lui-même. Pour atteindre l'individu dans son individualité, il faut faire un détour par la masse, par la collectivité à laquelle il appartient : « Nous devons avant tout perdre de vue l'homme pris isolément et ne le considérer que comme une fraction de l'espèce. En le dépouillant de son individualité nous éliminerons tout ce qui n'est qu'accidentel ; et les particularités individuelles qui n'ont que peu ou point d'action sur la masse s'effaceront d'elles-mêmes et permettront de saisir les résultats généraux. Ainsi, pour rendre notre manière de procéder sensible par un exemple, celui qui examinerait de trop près une petite portion d'une circonférence très grande tracée sur un plan ne verrait dans cette portion détachée qu'une certaine quantité de points physiques assemblés d'une manière plus ou moins accidentée, plus ou moins arbitraire et comme au hasard, quel que fût d'ailleurs le soin avec lequel la ligne aurait été tracée. En se plaçant à une distance plus grande son œil embrasserait un plus grand nombre de points qu'il verrait se distribuer déjà avec régularité sur un arc d'une certaine étendue ; bientôt, en continuant à s'éloigner, il perdrait de vue chacun d'eux individuellement, n'apercevrait plus les arrangements bizarres qui se trouvent accidentellement entre eux, mais il saisirait la loi qui a présidé à leur arrangement général et reconnaîtrait la nature de la courbe tracée. Il pourrait se faire même que les différents

points de la courbe au lieu d'être des points matériels fussent de petits êtres animés libres d'agir à leur gré dans une sphère circonscrite, sans que ces mouvements spontanés fussent sensibles en se plaçant à une distance convenable⁵. » Ce n'est qu'en prenant les individus en masse que l'on pourra prétendre à une connaissance vraie de l'individu.

La société, chez Quételet, est d'abord le produit de cette méthode. Elle est objectivée comme le corrélatif nécessaire d'une science de l'homme. Ce n'est pas d'abord une réalité vivante, cette densité d'échanges matériels, de relations sociales et affectives qu'on appelle société civile. Elle est synonyme de masse, de multitudes, de multiplicités, de nombre. D'où ce qui sera un des grands problèmes de la sociologie de Quételet : comment passer de cette société « abstraite », corrélat d'un calcul, à la société « réelle » ? Est-ce que le passage est seulement permis, possible ? N'y a-t-il pas à l'horizon d'une telle méthode la tentation de l'erreur réaliste qui nous ferait prendre pour l'expression d'une réalité ce qui n'est que le produit d'une construction artificielle ? Problème inhérent à l'application du calcul des probabilités, face auquel celui-ci ne laisse pas sans ressource puisqu'il est constitué pour le résoudre. On sait, en effet, que tout jugement de probabilité est double : il comporte un énoncé, un jugement de réalité qui n'est lui-même valable que dans la mesure où il est indexé à l'évaluation de sa propre probabilité. Si j'énonce, par exemple, qu'il y a une loi de la nature qui fait que les naissances masculines l'emportent sur les féminines, selon tel pourcentage, je devrai en même temps énoncer la probabilité de ce jugement qui dépendra en particulier du nombre d'observations. Avec le calcul des probabilités, on entre dans un monde de connaissance où s'échangent perpétuellement dans une sorte de clignotement permanent les dimensions subjective et objective du jugement.

Si le passage de l'individu à la masse constitue un problème épistémologique, il représente aussi un geste de grande importance : l'individu apprend en quelque sorte qu'il n'est lui-même qu'au sein d'une collectivité, que son identité au fond est sociale, qu'elle n'est pas à chercher dans l'intimité d'un rapport à soi mais dans le groupe auquel il appartient. L'homme devient un *être social*. Sans doute ce geste avait-il été préparé depuis longtemps, depuis les premiers calculs de population de W. Petty, depuis l'établissement des premières tables de mortalité, depuis que la population était devenue le principal de la richesse d'un État. Mais si l'on avait bien appris à compter la population, à calculer sa durée moyenne de vie, peut-être ne la considèrerait-on que comme le produit d'une simple sommation : la population était la somme des habitants d'un pays. Elle n'avait pas, en tant que telle, de propriétés, de qualités propres. Le nombre avait la forme d'un constat ; c'était une somme passive. Le geste d'un Quételet témoigne que le nombre a acquis une puissance propre. La masse n'est plus une simple collection, elle devient au moins ce qui permet une connaissance : le tout n'est pas égal à la somme de ses parties.

Statistique et calcul des probabilités ne sont pas des éléments de même rang : à la statistique revient l'inventaire, l'énumération, le dénombrement

Du risque

des faits. Mais déjà, dans cette activité de récolement, elle doit emprunter sa méthode au calcul des probabilités : « La méthode statistique n'est que l'application du calcul des probabilités à l'observation des faits. » Le calcul des probabilités a non seulement un rôle directeur au niveau de l'observation statistique, celui de la régler, de l'évaluer, de vérifier si elle est correcte, suffisante, en un mot de la contrôler ; mais elle a surtout la tâche de son interprétation. La théorie des probabilités élaborée par Quételet — la théorie des moyennes — est l'instrument d'une interprétation rigoureuse de la statistique. L'interprétation, c'est-à-dire précisément la science, l'explication, la formulation des lois de l'homme.

La définition de cette méthode quant à l'étude de l'homme n'est pas sans effets. D'abord, sur le calcul des probabilités lui-même, dont la compétence n'est plus limitée à un domaine d'objets mais devient universelle : « La théorie des probabilités, précise Quételet, devrait servir de base à toutes les sciences d'observation. » Mais aussi sur la statistique, qui doit évidemment être numérique. Fourier l'avait déjà dit : « Les sciences statistiques ne feront de véritables progrès que lorsqu'elles seront confiées à ceux qui ont approfondi les théories mathématiques. » Peut-être ce moment marque-t-il la victoire définitive de la statistique numérique sur la statistique descriptive désormais reléguée au rang subalterne de géographie. « La géographie décrit les contrées ; la statistique analyse les sociétés ; l'une raconte et disserte, l'autre calcule et analyse. Il n'est guère possible de moins se ressembler », écrit Moreau de Jonnés en 1847. Moment de rupture entre géographie et sociologie, mais peut-être, plus profondément, moment d'une transformation dans les formes du discours vrai sur la société. Formation d'une nouvelle police du discours politique qui marquerait la fin de l'éloquence du publiciste. On devra désormais parler par tableaux, courbes, graphiques, cartes et diagrammes. Avec l'espoir que l'avènement d'un discours enfin positif sur la société mette un terme à l'infini des controverses.

Deuxième conséquence : pas plus que le calcul des probabilités, la statistique n'a d'objet spécifique — la connaissance de l'État, de ses forces, de ses richesses, de sa population —, elle a compétence universelle. Elle est la science d'observation non seulement des phénomènes sociaux, mais de tous les phénomènes de quelque ordre qu'ils soient, organiques ou inorganiques. L'idée procède chez Quételet du sentiment de l'harmonie du monde, de l'existence d'une loi de continuité des phénomènes : les phénomènes sociaux, ceux qui se rapportent à l'homme, ne sont pas d'une nature différente de ceux qui se rapportent à la nature physique.

Troisième conséquence : cette statistique universelle doit prendre la forme d'un inventaire infini. C'est une conséquence directe de l'application du calcul des probabilités : ses résultats seront d'autant plus fiables qu'ils relèveront d'observations plus nombreuses, plus détaillées, plus infinitésimales. Avec le couple statistico-probabilitaire, on entre dans le cycle d'une croissance incessante des notations autant en quantité qu'en précision, dans la spirale d'une observation — notation perpétuelle et perpétuellement renouvelée, relancée par elle-même. Utopie de l'inventaire infini, des

dénombrements parfaits, des recensements sans lacunes. Le mieux serait que chacun s'observe perpétuellement, continûment, depuis le plus jeune âge, et se note en même temps. Mais cette forme de véridiction en fait moins la tâche des individus que celle de l'administration des États. Pour que des mesures aussi nombreuses et précises soient utilisables, il faut définir une unité de mesure, s'assurer que l'on compare bien le comparable. Il revient à l'État de la définir sur son territoire et pour sa population, de même qu'il lui appartient d'engranger, de centraliser et d'exploiter les résultats. Enfin, le programme statistique ne pourra s'accomplir qu'à l'échelle internationale, sous la direction d'une instance de coordination et de centralisation à qui il incombera d'homogénéiser les questionnaires et les enquêtes : naissance (1851) des premiers congrès internationaux de statistique que Quételet présidera. Raison aussi pour laquelle des économistes libéraux comme J.-B. Say pourront se méfier de la statistique. « La quantité d'informations doit être concise parce qu'elle est d'utilité restreinte pour la connaissance et parce qu'elle tend irrésistiblement à proliférer, à l'image de la bureaucratie étatique. C'est que les deux phénomènes sont complémentaires et contemporains. Plus exactement, l'un et l'autre se renforcent, l'accumulation des données justifie l'extension d'un fonctionariat, de publications, etc., qui coûtent cher au contribuable et servent l'emprise croissante de l'État. « Quand je vois, dit Say, qu'il n'y a pas d'opération détestable qu'on n'ait soutenue et déterminée par des calculs arithmétiques, je croirais plutôt que ce sont les chiffres qui tuent les États »⁶. » Décidément, la problématique « informatique et libertés » ne date pas d'aujourd'hui.

NORME ET MOYENNE

Le calcul des probabilités jouit dans la sociologie de Quételet d'un statut très particulier. Il fonctionne très exactement comme une ruse de la raison. C'est un moyen d'investigation mathématique destiné à suppléer à l'impossibilité d'une expérimentation physique. C'est l'instrument d'une expérimentation par raison pure. Non seulement nous ignorons les lois des phénomènes qui nous sont livrés dans l'infinie variété de leur dispersion, de leurs fluctuations et de leurs irrégularités, mais nous ignorons aussi leurs causes. Notre ignorance est telle que même si nous arrivions à dégager des régularités, nous ne saurions même pas s'il s'agit bien de lois. Notre posture face aux phénomènes est telle que nous semblons réduits à être des spectateurs, sans doute consciencieux et minutieux de faits que nous serions impuissants à commenter. Pour prendre le modèle de l'urne, nous ne sommes pas dans la situation du joueur de loto qui, connaissant le nombre de boules et leurs couleurs, peut calculer *a priori* la probabilité de leurs occurrences, mais, dans la situation inverse : nous connaissons les résultats du tirage, indéfiniment répétés quoique nécessairement lacunaires, mais sans

rien d'autre. S'il se peut que nous découvriions quelque chose, comment le savoir ? On connaît le paradoxe du Crétois : c'est parce qu'il disait vrai qu'il mentait. Celui-ci est plus complexe : on peut toujours dire vrai, on n'a pas les moyens de le savoir.

Le paradoxe du calcul des probabilités — et donc de la méthode de Quételet — tient à ce que cette ignorance fondamentale n'est pas destinée à être comblée par un savoir qui serait de l'ordre d'une découverte, à ce qu'on ne quittera jamais le terrain de l'observation. Tout l'art du calcul va consister à faire jouer cette ignorance contre elle-même, à la contourner, en quelque sorte, en l'utilisant contre elle-même. La construction de Quételet, la fameuse théorie des moyennes, réside dans l'invention de ces ruses qui vont forcer la nature à se révéler sans qu'elle ait pour autant à dévoiler ses secrets. D'où l'usage très spécifique dans cette sociologie des notions de cause et de loi. La loi ne renvoie pas à ce qui serait un rapport nécessaire entre éléments identifiés du réel, elle se confond avec la constatation des régularités statistiques qui caractérisent certains phénomènes dès lors qu'ils sont observés en masse. Et la notion de cause ne désigne pas ce qui en serait la causalité objective ou efficiente — la sociologie de Quételet est de l'ordre de la constatation et non de l'explication —, mais ce que dans l'hypothèse d'un déterminisme minimal il faut bien supposer comme étant corrélatif de ces régularités. « L'idée métaphysique de la causation n'entre pas dans le système délicat et raffiné du raisonnement mathématique, généralement connu aujourd'hui sous le nom de "calcul des probabilités". Le terme de *cause* est employé dans ces recherches sans aucune référence à une force supposée capable de produire un résultat donné en vertu d'une activité qui lui serait inhérente. Il ne fait qu'exprimer l'occasion pour ce résultat de se produire plus ou moins fréquemment et peut consister aussi bien dans l'éloignement d'un obstacle que dans une action directe⁷. »

Les causes ne sont rien d'autre que les *chances* que tel ou tel phénomène se manifeste. Ce sont des *tendances*, des *penchants* comme le « penchant au crime, au mariage, au suicide »... ou encore des *influences*. Si l'on peut sans doute en mesurer l'intensité, cela ne parvient pas à cacher la redondance de ces notions par rapport aux observations qu'elles décrivent. On ne dira plus pourquoi un tel est un criminel, comme pourrait le prétendre une psychologie, ni même pourquoi il y a des crimes dans une société, mais, sur la base, par exemple, du constat de l'augmentation de la délinquance dans les zones urbaines, que la vie urbaine est une « cause » de la criminalité ; ce qui n'est rien d'autre que commenter la constance d'une probabilité. On parlera de l'influence de l'urbanisation sur la criminalité, on pourra repérer des corrélations statistiques entre tel ou tel phénomène et les saisons, les climats, les régions, mais sans qu'elles nous livrent jamais leur cause.

Quételet distingue deux grandes sortes de moyennes : la moyenne objective et la moyenne arithmétique. La moyenne objective correspond à quelque chose de réel. Veut-on mesurer un objet, une statue, un édifice... ? On prendra dix, vingt mesures successives dont aucune ne coïncidera exactement avec les autres. Mais on pourra dire avec une probabilité

calculable, proportionnelle au nombre de mesures, que la hauteur objective de la statue ou de l'édifice correspond à la moyenne des différentes mesures. Les écarts par rapport à la moyenne, qui d'ailleurs obéissent à une distribution spécifique permettant après coup de vérifier si les mensurations ont été correctement effectuées, tiennent à l'opération de mensuration elle-même, sans que cela affecte l'identité de l'objet mesuré. La moyenne arithmétique est bien différente : c'est celle que l'on obtiendrait en prenant la moyenne des mesures des maisons d'une rue : il n'y correspondrait pas de maison dans ladite rue. C'est à cette même moyenne que correspond la notion de durée moyenne de vie : elle ne dégage pas l'âge d'un individu moyen, elle ne dit pas plus à quel âge un individu qui serait dans la moyenne va mourir. Pas plus que l'on ne peut déduire d'une table de mortalité l'âge de la mort de quelqu'un. On notera, toutefois, qu'à cette moyenne ne correspond pas tout à fait rien : il n'est pas indifférent pour un gouvernement de constater que sur son territoire la durée moyenne de vie augmente ou diminue. Cette moyenne purement mathématique, qui ne résulte pas d'observations imprécises, fait naître quelque chose d'un ordre très singulier. On peut dire que toute la sociologie de Quételet tient dans la manière dont il va travailler ce type de moyenne et l'interpréter à partir du calcul des probabilités.

Pour dire les choses rapidement, la statistique va fournir toute une série de données, de faits qui ne seront utilisables qu'à partir du calcul de moyennes. Le problème va être de savoir à quel type de moyenne celles-ci correspondent. Moyenne objective, qui renverrait donc à un objet, ou moyenne arithmétique ? Le calcul des probabilités indique que dans les deux cas la distribution des observations ne revêt pas la même forme : dans le cas de la moyenne objective, elles obéissent à la fameuse loi binômiale (à la courbe de Gauss), que Quételet appelle encore « loi de possibilités ». Elle indique que les variations sont dues à des causes « accidentelles » qui se neutralisent et que l'on peut raisonnablement négliger, puisqu'elles sont indifférentes à ce qu'elles désignent. Ce qui n'arrive pas dans le cas d'une moyenne arithmétique. Ou, plutôt, le problème décisif va être d'interpréter ces cas où une moyenne arithmétique vient, comme dans l'expérience cruciale du gladiateur ou de la statue, rejoindre la moyenne objective. Qu'est-on en droit d'inférer quant à la réalité d'une telle coïncidence ?

Suivons l'expérience telle que Quételet l'a décrite à l'intention du duc de Saxe-Cobourg.

Le gladiateur est sans contredit l'un des plus beaux ouvrages de la sculpture ancienne. C'est avec raison que les artistes ont étudié ses formes nobles et dégagées, et qu'ils ont souvent mesuré les principales dimensions de la tête et du corps, pour en saisir les rapports et l'harmonie.

La mesure d'une statue n'est pas une opération aussi facile qu'on le croirait au premier abord, surtout si l'on désire l'obtenir avec une grande précision. En mesurant dix fois de suite la circonférence de la poitrine, on n'est pas sûr de trouver deux résultats identiquement les mêmes. Il arrive presque toujours que les valeurs obtenues sont plus ou moins éloignées de celle que l'on cherche ; et je suppose même

Du risque

les circonstances les plus favorables, celles où l'on n'aurait aucune tendance à prendre des mesures trop grandes ou trop petites.

Si l'on avait le courage de recommencer mille fois, on finirait par avoir une série de nombres qui diffèreraient entre eux selon le degré de précision qu'on aurait mis à les recueillir. La moyenne de tous ces nombres s'écarterait certainement très-peu de la véritable valeur. De plus, en classant toutes les mesures par ordre de grandeur, on ne serait pas médiocrement étonné de voir les groupes se succéder avec la régularité la plus grande. Les mesures qui s'écartent le moins de la moyenne générale composeraient le groupe le plus considérable ; et les autres groupes seraient d'autant plus petits, qu'ils contiendraient des mesures plus en désaccord avec cette même moyenne. Si l'on figurait la succession des groupes par une ligne, Votre Altesse a déjà deviné que cette ligne serait la courbe de possibilité ; ce résultat, en effet, était à prévoir. En sorte que la maladresse, ou le hasard, si nous aimons mieux ce mot pour couvrir notre amour-propre, procède avec une régularité qu'on ne serait guère tenté de lui attribuer.

Je suppose maintenant qu'on réunisse les cinq cents mesures qui s'écartent le moins de la moyenne ; la demi-différence qui se trouvera entre la plus grande et la plus petite de toutes ces mesures, sera le module de la précision ou l'*erreur probable*. Il pourrait se faire que, dans les circonstances actuelles, cette erreur probable ne fût que d'un millimètre ; en sorte que, sur les mille mesures, cinq cents seraient en erreur de moins d'un millimètre, et cinq cents autres seraient en erreur de plus d'un millimètre. On aurait ainsi 1 contre 1 à parier qu'en prenant une nouvelle mesure, on ne s'écarterait pas d'un millimètre de la moyenne de toutes les mesures, laquelle peut être considérée comme la véritable circonférence qu'on voulait apprécier.

Si l'on avait à mesurer la poitrine d'une personne vivante au lieu de celle d'une statue, les chances d'erreur seraient beaucoup plus nombreuses ; et je doute fort qu'après mille mesures, on trouvât encore une erreur probable de 1 millimètre. Le seul acte de la respiration, qui fait varier à chaque instant la forme et les dimensions de la poitrine, ajouterait une puissante cause d'erreur à toutes celles qu'on rencontre déjà en opérant sur une statue parfaitement immobile. Malgré ce désavantage, les mille mesures groupées par rangs de grandeur procéderaient cependant encore d'une manière très-régulière. La ligne qui les représenterait, serait toujours la courbe de possibilité, mais dilatée dans le sens horizontal, proportionnellement à l'erreur probable.

Modifions encore notre hypothèse, et supposons qu'on ait employé un millier de statuaires pour copier le gladiateur avec tout le soin imaginable. Votre Altesse ne pense certainement pas que les mille copies qui auront été faites, reproduiront chacune exactement le modèle, et qu'en les mesurant successivement, les mille mesures que j'obtiendrais seraient aussi concordantes que si je les avais prises toutes sur la statue du gladiateur même. Aux premières chances d'erreur viendraient se joindre les inexactitudes des copistes ; en sorte que l'erreur probable serait peut-être très-grande. Malgré cela, si les copistes n'ont pas travaillé avec des idées préconçues, en exagérant ou en diminuant certaines proportions d'après des préjugés d'école, et si leurs inexactitudes ne sont qu'accidentelles, les mille mesures, groupées par ordre de grandeur, présenteront encore une régularité remarquable et se succéderont dans l'ordre que leur assigne la loi de possibilité.

Je vois sourire Votre Altesse ; elle me dira sans doute que de pareilles assertions ne me compromettront pas, attendu qu'on ne sera pas disposé à tenter l'expérience. Et pourquoi pas ? Je vais peut-être bien l'étonner, en disant que l'expérience est toute faite. Oui vraiment, on a mesuré plus d'un millier de copies d'une statue que je n'assurerai pas être celle du gladiateur, mais qui, en tout cas, s'en éloigne peu : ces copies étaient même vivantes, en sorte que les mesures ont été prises avec toutes les chances d'erreur possible : j'ajouterai, de plus, que les copies ont pu se déformer par une foule de causes accidentelles. On doit donc s'attendre, ici, à trouver une erreur probable très-sensible.

J'en viens au fait. On trouve, dans le 13^e volume du journal médical d'Edimbourg,

les résultats de 5738 mesures prises sur les poitrines des soldats des différents régiments écossais. Ces mesures sont exprimées en pouces anglais et groupées par ordre de grandeur, en procédant par différences de 1 pouce. La plus petite mesure est de 33 pouces environ, et la plus grande de 48 ; la moyenne de toutes les mesures donne un peu plus de 40 pouces pour circonférence de la poitrine d'un soldat écossais : c'est aussi le nombre qui correspond au plus grand groupe de mesures ; et, comme la théorie l'indique, les autres groupes diminuent de grandeur à mesure qu'ils s'éloignent de celui-ci ; l'écart probable est de $1^p,312$ ou de $33^{mm},34$. Je prie Votre Altesse de ne pas perdre de vue cette valeur.

Je demande maintenant si ce serait exagérer que de parier 1 contre 1 qu'une personne peu exercée à prendre des mesures sur le corps humain, va se tromper de 33 millimètres environ, en mesurant une poitrine de plus d'un mètre de circonférence ? Eh bien, en admettant cette erreur probable, 5738 mesures prises sur une même personne ne se grouperaient certainement pas avec plus de régularité, quant à l'ordre de grandeur, que les 5738 mesures prises sur les soldats écossais. Et si l'on nous donnait les deux séries de mesures sans les avoir désignées d'une manière particulière, nous serions très-embarrassés de dire quelle série a été prise sur 5738 soldats différents, et quelle série a été obtenue sur une seule et même personne, avec moins d'habitude et des moyens d'appréciation plus grossiers.

L'exemple que je viens de citer mérite, je crois, toute notre attention : il nous montre que les choses se passent absolument comme si les poitrines qui ont été mesurées avaient été modelées sur un même type, sur un même individu, idéal si l'on veut, mais dont nous pouvons saisir les proportions par une expérience suffisamment prolongée. Si telle n'était pas la loi de la nature, les mesures ne se grouperaient pas, malgré leurs défauts, avec l'étonnante symétrie que leur assigne la loi de possibilité⁸.

L'expérience a quasiment la forme d'un syllogisme. Elle se déroule en trois temps : *a*) on mesure le gladiateur. Les mesures se distribuent régulièrement selon la loi des causes accidentelles qui permet de dire qu'à la valeur moyenne correspond bien la taille effective du gladiateur. La moyenne est objective ; *b*) on fait copier, reproduire l'objet ; au lieu d'avoir des chiffres, on a maintenant des objets. Ces objets se distribuent selon la même loi que précédemment. Cela se comprend : l'original joue ici le rôle de valeur moyenne objective. Le calcul des probabilités rend compte de cette distribution régulière des copies par rapport à l'original ; *c*) on supprime le modèle tout en passant à des hommes réels : du constat que la distribution des tailles de ces hommes obéit à la même loi que précédemment, on doit déduire selon la même inférence probabilitaire qu'à la moyenne de ces tailles correspond « quelque chose ». Le fait est que ce qui paraissait n'être qu'une moyenne arithmétique correspond à une moyenne objective : « Les choses se passent comme si les poitrines qui ont été mesurées avaient été modelées sur un même type... »

Quételet d'en conclure :

Parmi les admirables lois que la nature attache à la conservation de l'espèce, je crois pouvoir mettre en première ligne celle de la conservation du type. Dans mon travail sur la *physique sociale*, j'avais déjà cherché à déterminer ce type, par la connaissance de l'homme moyen. Mais, si je ne me fais illusion, ce que l'expérience et le raisonnement m'avaient fait reconnaître, prend ici le caractère d'une vérité mathématique.

Du risque

Le type humain pour des hommes d'une même race et d'un même âge, se trouve si bien établi, que les écarts entre les résultats de l'observation et ceux du calcul, malgré les nombreuses causes accidentelles qui peuvent les provoquer et les exagérer, ne dépassent guère ceux que des maladresses pourraient produire dans une série de mesures prises sur un même individu.

Si l'on m'objecte que l'on rejette des régiments les hommes qui sont déformés par un excès d'embonpoint ou de maigreur, je répondrai qu'en les admettant tous, on ne ferait qu'élargir les limites de l'erreur probable, sans altérer la loi qui préside à l'assemblage des nombres. Je pourrais citer des exemples à l'appui de cette assertion, et rapporter les résultats des mesures que j'ai prises moi-même sur un grand nombre d'individus, sans choix préalable; mais j'ai cru ne devoir employer, autant que possible, que des nombres réunis par des mains étrangères.

S'il n'existait aucune loi qui présidât au développement de l'homme, si tout se faisait au hasard, je demanderais à mon tour combien on n'aurait pas à parier contre un, que 5 738 mesures prises sur autant de poitrines, se rangeraient dans un ordre tout différent de celui qui est déterminé par la loi de possibilité⁹.

De la théorie des moyennes, de l'interprétation des statistiques par le calcul des probabilités découle directement la fameuse théorie de l'« homme moyen », à la fois l'objet d'étude de la sociologie et, son produit le plus caractéristique. On trouve chez Quételet au moins trois formulations de la théorie de l'homme moyen. En premier lieu, l'idée d'homme moyen procède directement de la notion de moyenne : « En réunissant les individus d'un même âge et d'un même sexe et en prenant la moyenne de leurs constantes particulières, on obtient des constantes que j'attribue à un être fictif que je nomme l'homme moyen chez ce peuple. Si l'on avait, par exemple, la taille de tous les Français âgés de vingt-cinq ans et si l'on en prenait la moyenne, la valeur que l'on obtiendrait serait la taille de l'homme moyen de vingt-cinq ans¹⁰. » Ainsi défini, l'homme moyen est un « être fictif » : il n'y a pas un Français de vingt-cinq ans qui serait l'homme moyen. Pas plus qu'on ne peut déterminer à partir d'une table de mortalité à quel âge X ou Y devra mourir.

L'homme moyen est aussi le type de l'homme à un certain moment pour un certain lieu : « Les choses se passent donc ici comme si la nature avait un type propre au pays et aux circonstances dans lesquelles il se trouve. Les écarts de ce type seraient le produit des causes purement accidentelles qui agiraient avec la même intensité en plus et en moins. En considérant les choses sous ce point de vue et en supposant un nombre d'observations suffisamment grand, l'homme moyen à chaque âge se trouverait placé entre deux groupes d'individus également nombreux, les uns plus grands, les autres plus petits que lui. De plus les groupes se distribueraient de la manière la plus régulière d'après l'ordre des tailles. Les groupes les plus nombreux sont ceux qui s'écartent le moins de la moyenne : à mesure que les écarts deviennent plus forts, les groupes d'hommes qui les présentent sont plus faibles; et vers les limites extrêmes, les géants comme les nains sont très rares; il ne faut pas néanmoins considérer ces derniers comme des anomalies, ils sont nécessaires pour compléter les séries ascendante et descendante déterminées par la loi des causes accidentelles. Chaque groupe a en effet sa valeur définie. Ainsi, quand les hommes sont confondus dans la société et que leurs grandeurs se

mêlent en apparence de la manière la plus capricieuse, il existe entre eux un lien mystérieux qui fait que chaque individu peut être considéré comme la partie nécessaire d'un tout qui nous échappe physiquement et qu'on ne peut saisir qu'avec les yeux de la science¹¹. » On notera que, dans cette seconde version, l'homme moyen est toujours une fiction ; tout se passe « comme si... », dit bien Quételet. Avec ceci, toutefois, que l'application de la loi des causes accidentelles fait apparaître qu'à cette fiction correspond bien quelque chose. Il n'y correspond pas un homme qui serait l'homme moyen de la société en question, mais le type des hommes de cette société. Non pas le modèle, l'original dont ces hommes réels seraient des copies plus ou moins conformes, mais plutôt leur référence commune. Ce qui témoigne qu'ils ont une identité « naturelle » et qu'il y a des lois de l'homme.

Enfin, dit Quételet, « l'homme que je considère est, dans la société, l'analogue du centre de gravité dans le corps ; il est la moyenne autour de laquelle oscillent les éléments sociaux : ce sera, si l'on veut, un être fictif pour qui toutes les choses se passeront conformément aux résultats moyens obtenus pour la société », et d'ajouter : « Cette détermination de l'homme moyen n'est pas une spéculation de pure curiosité ; elle peut rendre les services les plus importants à la science de l'homme et du système social. Elle doit nécessairement précéder toute autre recherche relative à la physique sociale, puisqu'elle en forme pour ainsi dire la base. L'homme moyen, en effet, est dans une nation ce que le centre de gravité est dans un corps ; c'est à sa considération que se ramène l'appréciation de tous les phénomènes de l'équilibre et du mouvement¹². »

L'homme moyen n'est donc pas un homme qui se logerait on ne sait pas très bien où dans la société : c'est la société même telle que l'objective la sociologie. On ne trouve pas trace, chez Quételet, d'un réalisme de l'homme moyen. L'homme moyen, c'est à la fois ce qui rend possible un jugement scientifique sur l'homme et son nécessaire corrélat. Abolissez la référence métaphysique à une nature humaine, vous ne pourrez identifier les individus, les juger scientifiquement que selon un jugement social, en référence précisément à cet homme moyen. L'homme moyen n'est rien d'autre que ce qui apparaît, dès lors que l'on fait son deuil d'un prétendu état de nature et que l'on veut fonder un jugement social sur l'homme.

Cette théorie de l'homme moyen devait provoquer un déferlement de critiques, et cela d'autant plus que Quételet ne devait pas hésiter à en faire le modèle de la perfection et de la beauté. Cournot le dénonçait comme ne pouvant être qu'un homme « difforme », Bertillon comme le type du « médiocre », et, un siècle après que Quételet en eut dressé la figure, M. Halbwachs consacrait un livre à sa réfutation. La plupart des critiques l'ont dénoncé d'un point de vue réaliste : cet homme prétendu ne pouvait pas exister. Et il est vrai que ce qu'objectivait Quételet sur le nom d' « homme moyen » ne pouvait avoir qu'un mode d'existence tout à fait spécifique, un statut peut-être comparable aux incorporels des stoïciens. Toutes ces critiques ne sont pas sans rappeler celles qu'on adressera quelques décennies plus tard à la prétention de Durkheim de « traiter les faits sociaux comme des

Du risque

choses ». Elles témoignent des difficultés à penser les effets du décentrement sociologique, les déplacements introduits par la sociologie dans l'étude de l'homme.

En effet, au-delà de la question de son mode d'existence, qu'est-ce d'autre que la théorie de l'homme moyen, sinon un autre mode — le mode moderne — d'individualisation des individus d'une population ? Ce n'est rien d'autre que la définition de ce que nous ne cessons d'invoquer aujourd'hui sous sa forme de la norme et du normal. La notion d'homme moyen n'exprime rien d'autre — et est le corrélat — d'un nouveau jugement sur les individus, le seul qui serait d'ailleurs scientifiquement possible : « Ce qu'il me paraîtra toujours impossible d'estimer c'est le degré absolu de courage ou de ce qu'on est convenu de regarder comme tel, pour un individu isolé ; car quelle est l'unité de mesure qu'il conviendra d'adopter ? Pourra-t-on observer cet individu pendant un temps assez long et d'une manière assez suivie pour tenir compte de tous ses actes et pour estimer à leur valeur ses actions courageuses ? Quel est le tribunal appelé à porter les jugements ? Et ces actions seront-elles en assez grand nombre pour pouvoir en conclure quelque chose de satisfaisant ? Qui répondrait d'ailleurs que, pendant le cours des observations, cet individu n'aura pas changé ? Quand on opère sur un grand nombre d'hommes, ces difficultés disparaissent presque toutes, surtout si l'on n'a en vue que de déterminer des rapports et non des valeurs absolues¹³. »

Avec la théorie de l'homme moyen, Quételet ne fait rien d'autre que proposer un mode d'individualisation des individus non plus à partir d'eux-mêmes, de ce qui serait leur nature ou ce qui devrait être leur idéal, mais à partir du groupe auquel ils appartiennent. La théorie de l'homme moyen n'est rien d'autre que cet instrument qui va permettre de référer une population, une collectivité — et les individus qui la composent — non plus à quelque chose qui lui serait extérieur — son origine perdue, ou son avenir bienheureux —, à une fin, mais à elle-même. Avec la construction de l'homme moyen, Quételet n'a rien fait qu'accomplir ce geste fondateur de la sociologie qui permet de penser la société et les individus qui la composent sans autres références qu'eux-mêmes.

Dans *Surveiller et punir*, Michel Foucault a montré comment les disciplines « normalisent ». Il a très minutieusement détaillé leurs différents procédés de « normalisation ». On pourrait dire que la normalisation disciplinaire reste une normalisation de type classique : les individus ne sont pas identifiés et jugés par référence à une moyenne mais selon une norme, une règle ou une échelle qui leur est extérieure du meilleur au moins bon, du parfait à l'exécration. La normalisation liée à la notion d'homme moyen est d'un autre type ; elle passe par une tout autre manière d'étalonner. On ne part plus des individus pris chacun un par un pour les mesurer à une échelle de capacités. On part de la masse, de la collectivité elle-même, et c'est en fonction de sa propre normalité que s'effectue le classement : non plus dans un ordre hiérarchique de 0 à 10, mais selon des écarts par rapport à une moyenne qui n'indique pas le minimum à atteindre mais le type du groupe. La taille

moyenne, le poids moyen ne désignent pas la taille que devraient avoir les individus bien constitués d'une société bien policée ; c'est ce qui permet de distribuer les individus en groupes les uns par rapport aux autres. La moyenne de Quételet ne passe pas par un impératif — ou du moins pas d'abord par l'énoncé d'un impératif. Les politiques de normalisation n'auront pas la forme d'exigences disciplinaires. Un test n'est pas un examen, même s'il en a la forme.

Deux modes différents d'individualisation qui, loin de s'exclure, vont se combiner dans la pratique. A l'école, par exemple, la normalisation sociologique va venir au secours de la normalisation disciplinaire : les indications du Q.I. viendront doubler les résultats scolaires. L'identification psychosociologique permettra de définir les procédures adaptées d'une adaptation scolaire et d'une différenciation des normes disciplinaires : on définira pour chacun, en fonction de son identification sociale, la norme disciplinaire qu'il peut et doit atteindre. A chacun sa place. On peut mesurer la distance qui sépare ce mode d'individualisation sociologique, ce type de rapport tout-parties, universel-singulier, de l'homme de la *Déclaration des droits*. L'homme n'est plus ici un universel, un résumé de propriétés qu'on trouvait toutes identiques en chacun. On est très loin du « tout un chacun » kantien ou de la « raison tout entière en un chacun » de Descartes. Avec l'homme moyen, il n'y a plus d'universel ; tout au plus du général et encore du général toujours spécifié.

La théorie de l'homme moyen représente la manière proprement sociologique de penser les rapports entre tout et parties, une manière de penser le régime des identités et des différences à partir de la seule réalité des inégalités ; comment malgré les différences et les inégalités seules réelles il y a pourtant identité sociale ou collective. L'homme moyen n'est pas tout à fait chacun de nous, mais nous sommes tous un peu de lui ; il nous ressemble à s'y méprendre, et pourtant nous nous en séparons toujours par l'écart à la fois minuscule et accidentel de notre identité. Avec la théorie de l'homme moyen, on passe du régime des identités morale ou métaphysique à un régime des identités sociologiques.

Comment faire de l'homme moyen le type du beau et le modèle de la perfection ? Comment opérer cette étrange réduction du parfait au moyen qui heurte si fort nos habitudes de pensée ? *Perfection* et *moyenne* ne sont-ils pas deux termes qui s'excluent ? Tout dépend de la manière dont on pense. Si l'on adopte le schéma de l'histoire ou la matrice du progrès, le parfait ne peut jamais être présent, ni réalisé : il est toujours au-delà, ailleurs, au bout d'un processus indéfini de perfectionnement. Rousseau, Kant, Condorcet raisonnent dans ce schéma de l'indéfinie perfectibilité. Mais dès lors que l'on pense les individus, leurs rapports et leur identité non plus en fonction d'un avenir désirable mais dans la stricte actualité de leur présent, le parfait devient lui-même actuel : il est toujours réalisé, dans la mesure où il est ce qui sert de référence. De la même manière, si l'homme moyen peut être le modèle de la beauté, cela s'explique par ceci que le jugement que nous portons sur nous-mêmes, sur ce que nous voudrions être et aimons est toujours un jugement

Du risque

social, que ce que nous nous représentons comme idéal n'est jamais qu'une représentation du social. La théorie de l'homme moyen annonce l'ère où la perfection s'identifiera avec la normalité, où le grand impératif de la morale sociale sera de normaliser. Quételet pourra dire que ce qui caractérise les grands hommes, c'est moins la distance qui les séparerait des autres que leur conformité à cette fameuse « moyenne », conformité qui va permettre que le commun s'identifie à lui. On avait pu chercher dans la cité grecque ou dans la république romaine l'idéal d'une société à reconstituer, placer dans l'utopie des communautés le bonheur promis à l'humanité, Quételet et la tradition sociologique qu'il inaugure nous rappellent à la réalité d'un monde où l'idéal est déjà là, toujours actuel, sous la forme de la norme et de la moyenne qui la définit. La perfection, le devoir, le bien, le bien-être seront d'être dans la norme et la moyenne. L'idéal ne sera plus de sortir de la norme, de se distinguer des autres, de se démarquer, mais d'être le mieux « socialisé ». On pourra commenter comme on voudra cette singulière identité de la norme et de la morale, de la perfection et de la moyenne. Cette manière de n'envisager d'autre norme pour chacun que son rapport toujours actuel aux autres, cette manière en fin de compte de réduire l'être de chacun à son être social ; tout cela est sans doute caractéristique de l'ère qui s'ouvrait alors et qu'un historien anglais, M. Bidiss, a heureusement caractérisée comme l'ère des masses.

LE TOUT ET SES PARTIES

La deuxième grande série de critiques que l'on a portées contre Quételet concerne le « matérialisme » qui découlerait de sa sociologie : elle impliquerait un fatalisme destructeur de notre liberté, que l'on trouverait exprimé dans les conclusions devenues célèbres qu'il devait tirer de l'étude des premières statistiques criminelles : « Cette constance avec laquelle les mêmes crimes se reproduisent annuellement dans le même ordre et attirent les mêmes peines dans les mêmes proportions est un des faits les plus curieux que nous apprennent les statistiques des tribunaux ; je me suis particulièrement attaché à la mettre en évidence dans mes différents écrits ; je n'ai cessé de répéter chaque année : il est un budget qu'on paye avec une régularité effrayante, c'est celui des prisons, des bagnes et des échafauds ; c'est celui-là surtout qu'il faudrait s'attacher à réduire ; et chaque année les nombres sont venus confirmer mes prévisions, à tel point que j'aurais pu dire peut-être avec plus d'exactitude : il est un tribut que l'homme acquitte avec plus de régularité que celui qu'il doit à la nature ou au trésor de l'État, c'est celui qu'il paye au crime ! — Triste condition de l'espèce humaine ! Nous pouvons énumérer d'avance combien d'individus souilleront leurs mains du sang de leurs semblables, combien seront faussaires, combien seront empoisonneurs : à peu près comme on peut énumérer d'avance les naissances et les

décès qui doivent se succéder. La société renferme en elle les germes de tous les crimes qui vont se commettre. C'est elle en quelque sorte qui les prépare et le coupable n'est que l'instrument qui les exécute¹⁴. » Ici, à nouveau, sont en question l'objectivation et le décentrement sociologique, l'idée même d'une sociologie. Le problème est celui des rapports du tout et de ses parties, de la société et des individus : si le tout obéit à des lois, comment donc ceux qui le composent pourraient-ils encore être libres ? L'idée même d'une sociologie scientifique n'implique-t-elle pas le deuil de la liberté individuelle ?

Ce qui caractérise la physique sociale de Quételet — comme plus généralement la sociologie —, c'est l'abandon de toute perspective individuelle ou psychologique : « Il s'agit de bien s'entendre sur la nature et la valeur des lois que nous nous proposons de rechercher ; c'est le corps social que nous avons en vue d'étudier et non les particularités qui distinguent les individus dont il se compose¹⁵. » Les lois que la sociologie dégage s'appliquent au tout sans s'appliquer à chacune de ses parties. Il n'y a pas d'isomorphisme entre l'individu et la société ; il y a là deux réalités de nature différente : « Ces lois, par la manière même dont on les a déterminées, ne présentent plus rien d'individuel, et par conséquent on ne saurait les appliquer aux individus que dans certaines limites. Toutes les applications qu'on voudrait en faire à un homme en particulier seraient essentiellement fausses, de même que si l'on prétendait déterminer l'époque à laquelle une personne doit mourir, en faisant usage des tables de mortalité¹⁶. » La société est objectivée par la sociologie comme une réalité « indépendante » de ses parties. Théorie paradoxale : comment, en effet, le tout pourrait-il exister indépendamment de ses parties ? Cette thèse est comme fondatrice de la sociologie ; on la retrouve dans la célèbre règle durkheimienne : « Traiter les faits sociaux comme des choses. » La société devient un sujet susceptible d'un certain type de prédication qui n'est pas lui-même applicable aux individus qui la composent. La société peut être soumise à des lois et les individus garder leur libre arbitre.

Soit. Mais, dans le cadre de cette hypothèse sociologique où le tout et ses parties ont chacun leur propre mode d'existence, comment penser leurs rapports ? Quelle influence la liberté peut-elle avoir sur l'évolution sociale et, inversement, quelle place ce déterminisme, l'existence de causalités sociales laisse-t-il aux libertés individuelles ?

Du point de vue de l'influence des libertés individuelles sur la société, la réponse de Quételet peut se résumer en trois propositions :

a) La première est épistémologique : les effets du libre arbitre individuel, considérés en masse, se neutralisent. « Devant un pareil ensemble d'observations, faut-il nier le libre arbitre de l'homme ? Certes je ne le crois pas. Je conçois seulement que l'effet de ce libre arbitre se trouve resserré dans des limites très étroites et joue dans les phénomènes sociaux le rôle d'une cause accidentelle. La possibilité d'établir une statistique morale et d'en déduire des conséquences utiles dépend entièrement de ce fait fondamental que le libre arbitre de l'homme s'efface et demeure sans effet sensible quand les

Du risque

observations s'étendent sur un grand nombre d'individus¹⁷. » Ils ne sont donc facteurs d'irrégularités qu'en apparence. C'est la loi des causes accidentelles. La liberté a le statut épistémologique d'une cause accidentelle : c'est l'aléa. En d'autres mots, l'hypothèse du libre arbitre n'est pas un obstacle pour la sociologie, et celle-ci n'implique en rien l'inexistence de la liberté. La question de la liberté n'est pas pertinente pour la sociologie.

b) Le libre arbitre a-t-il une influence perturbatrice sur la marche du tout ? La réponse de Quételet est surprenante : l'existence du libre arbitre, loin d'être un facteur de désordre, est plutôt un facteur d'ordre : « Quant au libre arbitre de l'homme, cette force en apparence si capricieuse serait loin de troubler la marche du corps social ; c'est au contraire à son intervention que serait due la reproduction si régulière des mêmes faits. Cette espèce de paradoxe s'explique en considérant que chaque homme en vertu de son libre arbitre et des circonstances qui l'entourent s'est créé un état normal vers lequel il tend constamment à revenir. » Et Quételet de préciser : « C'est l'état qui va le mieux à notre organisation : des causes accidentelles peuvent l'altérer, mais nous tendons toujours à y revenir. Des événements imprévus peuvent exciter nos passions, nous porter au mal comme aussi nous élever au-dessus de nous-même ; ce sont ces causes accidentelles qui nous font osciller plus ou moins autour de notre état moyen ; et par cela même que les variations s'accomplissent sous leur influence, nos différents états sont soumis à la loi de possibilité. Quant au libre arbitre, bien loin de jeter des perturbations dans la série des phénomènes qui s'accomplissent avec cette admirable régularité, il les empêche au contraire, dans ce sens qu'il resserre les limites entre lesquelles se manifestent les variations de nos différents penchants¹⁸. » Non seulement le libre arbitre est plutôt un facteur d'ordre que de désordre, mais c'est grâce à lui que les lois sociales sont plus régulières que les lois physiques : « Les phénomènes sociaux, influencés par le libre arbitre de l'homme, procèdent d'année en année avec plus de régularité que les phénomènes purement influencés par des causes matérielles et fortuites¹⁹. » Quételet ne pouvait décidément pas aller plus loin dans le renversement de l'objection qu'on lui portait : non seulement la question de la liberté est indifférente au sociologue, mais, si l'on en adopte l'hypothèse, c'est à elle qu'il faut rendre grâce de la possibilité de la sociologie.

c) Quels effets peut-on escompter de l'exercice des libertés ? Les libertés individuelles ont-elles un effet sur la marche du tout ? et lequel ? Quelle est la puissance de la liberté ? « Je crois, écrit Quételet, que l'homme possède une force morale capable de modifier les lois qui le concernent ; mais cette force n'agit que de la manière la plus lente, de sorte que les causes qui influent sur le système social ne peuvent subir aucune altération brusque ; telles qu'elles ont agi pendant une série d'années, telles elles agiront encore pendant les années qui vont suivre, à moins qu'on ne parvienne à les modifier²⁰. » En somme il n'y a pas de révolution possible. Plus exactement, s'il peut y avoir des révolutions politiques, il ne peut y avoir de révolution sociale. Cela résulte du décentrement sociologique. L'idée de

révolution sociale implique une sorte de toute-puissance de la liberté, dont la sociologie implique que l'on fasse le deuil.

Quételet va plus loin. Les hommes, livrés à eux-mêmes, auraient vécu dans un état stationnaire : « L'homme dépourvu du bienfait de la science serait nécessairement stationnaire [...]. Il subirait le sort de tous les êtres animés et présenterait dans ses divers éléments des fluctuations qui auraient leurs phases et leurs limites déterminées. Mais ces fluctuations, depuis l'ogirine du monde, n'auraient point subi de variations, parce que rien ne prouve que la nature, depuis cette époque, ait altéré ses lois. » Autrement dit, dans la mesure où la liberté est naturelle, elle ne donne pas à l'homme un statut différent de celui d'une autre espèce vivante. Si les hommes ont une histoire, s'ils ont plus varié qu'une autre espèce, s'ils se sont libérés de leur seule existence biologique, c'est grâce à la science : « Les seules causes qui puissent supporter des altérations dans les lois naturelles proviennent de l'homme, qui, en s'appuyant sur la science, change la culture et parvient à altérer les moyennes et les limites²¹... »

Mais cette première étude du rapport tout-parties, dans le sens individu-société n'épuise pas le problème. Il faut envisager le rapport dans le sens inverse : quelle est l'influence de la société, de ses lois sur les individus ? Si l'hypothèse de la liberté n'empêche pas de dégager des lois sociales et reste compatible avec la constitution de la sociologie, est-ce qu'inversement l'affirmation de causalités sociales n'implique pas celle d'une détermination des volontés ? Si l'existence de la liberté n'affecte pas la constitution de la sociologie, l'objectivation sociologique de la société laisse-t-elle sauve l'hypothèse de la liberté ? La thèse de Quételet est la suivante : « C'est ici que nous trouvons au contraire une admirable harmonie qui, tout en laissant à l'homme sa libre faculté d'agir, l'a cependant limitée avec tant de sagesse qu'elle ne peut entraver en rien les lois immuables qui président à la conservation des mondes comme à celle des plus simples éléments qui les composent²². » Ce qu'il précise à propos de ce fameux penchant au crime à propos duquel il avait pu déclarer qu'« il est un tribut que l'homme acquitte avec plus de régularité que celui qu'il doit à la nature ou au trésor de l'État, c'est celui qu'il paye au crime » : « Chez l'homme la tendance au crime dépend de son organisation particulière, de l'éducation qu'il a reçue, des circonstances dans lesquelles il s'est trouvé, ainsi que de son libre arbitre auquel j'accorde volontiers l'influence la plus grande pour modifier tous ses penchants. Il peut donc s'il le veut devenir autre qu'il n'est²³. » L'existence des lois sociales n'implique donc en rien la réfutation de l'existence du libre arbitre.

Le rapport société-individu est un rapport complexe. Il y a d'une part influence ou action de la société sur les conduites individuelles. La constatation de lois sociales oblige à supposer l'existence de facteurs qui les traduisent dans la réalité, une zone intermédiaire, un entre-deux entre la société et les individus : des influences, des circonstances, des mœurs, des habitudes, des usages, des coutumes qui rendent compte de l'action de la société sur les comportements : « Faut-il donc admettre que ce libre arbitre

Du risque

s'exerce dans des limites indéfinies, si l'on ne veut encourir le reproche de le nier entièrement ? Mais avec toutes les folies qui ont passé par la tête des hommes, avec tous les penchants qui ont désolé la société, que serait devenue notre espèce depuis tant de siècles ?... Eh quoi ! lorsqu'il s'agit de prendre la détermination la plus simple, nous sommes sous l'empire de nos habitudes, de nos besoins, de nos relations sociales et d'une foule de causes qui, toutes, nous tiraillent en cent façons différentes. Ces influences sont si fortes, que nous ne faisons pas difficulté de dire, même quand il s'agit de personnes que nous connaissons à peine ou même que nous ne connaissons pas, quelle est la résolution à laquelle elles vont s'arrêter. Pourquoi donc ce préjugé auquel vous vous associez chaque jour, si vous n'étiez convaincus à l'avance qu'il est extrêmement probable que l'empire des causes l'emportera sur le libre arbitre²⁴ ? » Et Quételet précise : « Pour savoir jusqu'à quel point notre volonté se trouve engagée dans le système social, considérons nos moindres actions, même en dehors des obligations que nous impose notre état, ainsi que toutes les convenances que nous avons à consulter dans nos relations avec le monde extérieur. Nos costumes, nos promenades, nos discours, nos plaisirs, les heures de nos repas, celles même de notre sommeil, sont fixés par d'autres que par nous. Est-il étonnant dès lors qu'il reste des traces de cet esclavage dans l'ensemble des faits que recueille la statistique ? Si l'on se marie, on a des convenances à consulter, des usages à suivre, des blâmes à éviter, et comme ces obligations sont générales, les faits qui en résultent le sont aussi. Ce n'est plus le vouloir de l'individu qui se trouve ici le seul régulateur, mais celui du peuple auquel l'individu appartient [...]. Les volontés sont soumises à certains usages auxquels elles cèdent comme à des nécessités et, comme ces nécessités restent annuellement les mêmes, on voit aussi se reproduire périodiquement les mêmes effets²⁵. »

S'il faut supposer tant de déterminations, quel statut encore pour la liberté ? Celui d'une puissance ou d'une force de réaction, de résistance ou d'opposition. En même temps que Quételet affirme que « le penchant de l'homme au mal dépend de son organisation particulière, de l'éducation qu'il a reçue, des circonstances dans lesquelles il s'est trouvé », il précise qu'il dépend aussi, d'autre part, « de son libre arbitre auquel j'attribue volontiers l'influence la plus grande pour modifier tous ses penchants. Il peut donc, s'il le veut, devenir autre qu'il n'est²⁶ ». En somme, il faut abandonner le vocabulaire métaphysique de la liberté pour celui, plus positif, de rapports de force et de résistance. Comme le dira quelques années plus tard E. Levasseur : « La nation, le groupe social, la famille, le corps, le caractère et l'intelligence : autant de cercles concentriques et de plus en plus étroits qui enserment la liberté de tout homme et qui exercent, du dehors au dedans, leur pression sur sa volonté. L'homme et même l'enfant, quand il est en état de comprendre ce qu'il fait, peuvent accomplir l'effort nécessaire pour sortir de ces cercles. Le plus souvent la volonté s'y confine par habitude ou s'y maintient par résolution. Mais qu'elle cède ou qu'elle résiste aux impressions du dehors et du dedans, elle n'est pas moins là au centre dans le for intérieur : c'est assez pour que l'homme ait la responsabilité de ses actes et en

soit rendu effectivement responsable dans tous les cas où il n'est pas prouvé d'une manière manifeste que sa volonté n'a pu agir²⁷. » La liberté n'est pas un pouvoir d'absolue autodétermination. Être libre ne signifie pas être indépendant ou indéterminé. La liberté est un pouvoir sans doute réel, quoique limité, de résister et de réagir aux influences que nous subissons.

Avec ceci que l'on peut supposer les hommes aussi libres que l'on veut — et ce n'est pas une simple hypothèse, comme le prouve la loi des causes accidentelles —, on peut conférer une sorte de toute-puissance à la volonté, le fait est que les hommes n'en usent généralement pas. « Notre volonté est une force aussi, mais une force dont nous usons rarement ; dans le plus grand nombre des cas, on peut la considérer comme nulle [...]. L'homme, dans les sphères d'activité de son libre arbitre, peut développer toutes les forces de sa raison, poursuivre ou repousser les suggestions étrangères, mais l'expérience nous apprend que tandis que l'un triomphe, l'autre succombe et que sous l'influence des causes sociales qui nous dominent plus ou moins, les mêmes effets se reproduisent périodiquement dans le même ordre²⁸. » Et Quételet d'utiliser, pour penser le rapport action sociale-réaction individuelle dans le cas du crime, la métaphore de la chute et de l'accident : « Si je m'avisais de faire dépaver la rue devant ma porte et si l'on venait me dire le lendemain que plusieurs personnes, en tombant, se sont blessées pendant la nuit, devrais-je m'en étonner ? Ces accidents ne seraient-ils pas très naturels, au contraire, et ne se reproduiraient-ils pas les nuits suivantes ? N'aurais-je pas mauvaise grâce de prétendre ensuite que je ne suis point cause du mal, que chacun était libre d'aller comme il l'entendait et que ceux qui sont tombés auraient dû se faire éclairer ? Eh bien, une grande partie des chutes morales qui se font dans l'ordre social ont la même origine ; et l'on ne saurait trop s'attacher à écarter les occasions qui les font naître²⁹. » Crime, chute, accident, cet accouplement singulier d'un mode d'objectivation religieux, avec celui tout désaffecté de l'accident est sans doute plus que l'effet du hasard : à la chute va maintenant succéder l'accident, qui se définit exactement d'être au point d'articulation d'une régularité statistique et de la liberté individuelle.

POLITIQUE DE LA SOCIOLOGIE

L'objectivation sociologique de la société conteste celle qui présidait aux politiques libérales. C'est comme si on était dans un autre monde : le tout a acquis une existence quasi indépendante de ses parties ; le rapport du tout et de ses parties s'est comme inversé. D'un côté il y a le tout et ses lois, comme le fameux penchant au crime, de l'autre les libertés individuelles, qui, si elles ont en permanence le pouvoir de les modifier, contribuent pratiquement à les former. Cela implique la disqualification des politiques de moralisation, dont la logique était précisément un changement social par le biais d'une action individuelle.

Du risque

Et cela d'autant plus que Quételet, conformément à ses postulats de base, va interpréter les résultats de sa physique sociale à travers le principe physique de la conservation des forces vives : « Lorsqu'un système de corps est en mouvement, sa marche demeure invariablement la même, à moins que les causes de ce mouvement ne viennent à varier. C'est ainsi qu'un État verra annuellement le retour des mêmes effets, comptera le même nombre de naissances, de décès, de mariages, de crimes et d'actions vertueuses, pourvu que la loi, les coutumes, les mœurs, les lumières et toutes les conditions de cet État ne changent pas³⁰. »

La conséquence de cette position n'est ni la résignation, ni la passivité. Elle implique seulement un changement du point d'application des réformes et de l'action politique : que l'on agisse non plus tant sur les individus que sur ce qui les influence, le « milieu », sur les causes des maux sociaux, c'est-à-dire sur la société elle-même. La société n'est plus le cadre ni l'instrument à l'intérieur duquel et grâce auquel pourraient s'opérer les réformes selon le couple moralisation-pénalisation ; elle devient son propre objet de réforme. Elle doit maintenant agir sur elle-même. Premier effet : dans la mesure où la politique doit maintenant se donner comme tâche d'agir sur les causalités sociales, la sociologie, à qui il appartient de les faire apparaître, devient sociologie politique. Les succès de la politique dépendront des progrès de la sociologie. La sociologie n'est pas seulement une science pure ; on doit attendre le meilleur de ses applications. La sociologie porte avec elle une transformation de la rationalité gouvernementale. Comme l'exprimait Villemé : « Ces conclusions ou les faits qu'elles expriment sont les résultats nécessaires des inclinations et des conditions dans lesquelles on est ou l'on a été. Tout ce que peut de plus efficace un gouvernement habile et le zèle d'hommes éclairés, puissants et amis de leurs semblables, c'est de changer, autant qu'il est donné de le faire, les conditions dont il s'agit, de manière à contrebalancer leurs mauvais effets par des effets contraires. Prétendre corriger et prévenir les infractions aux lois avec les seuls châtiments ou supplices, c'est ignorer le cœur et l'esprit humains ; c'est ne pas savoir que la morale des peuples est toute dans les habitudes et les circonstances ; que s'il y a des individus coupables, il y a aussi des préjugés, des usages, des positions, des institutions qui font naître les crimes ; et que ce sont, avant tout, ces institutions, ces positions, ces usages, ces préjugés qu'il faut attaquer ou changer pour arrêter la démoralisation publique. Faire autrement, c'est ne demander à des sociétés organisées pour le vice que des actes irréprochables, c'est vouloir l'impossible ou c'est, si l'on veut, ressembler à ces juges devant lesquels paraît un homme couvert d'attentats, qu'ils avaient autrefois, lorsque cet homme n'était encore en rien perverti, envoyé en prison pour une faute légère ; ils le condamnent, une seconde fois, sans penser que c'est leur premier jugement ou le séjour dans la prison au milieu d'un ramas de scélérats, qui l'a lancé dans la carrière du crime et que chacun d'eux doit des actions de grâces au Ciel pour n'être point un pareil monstre. Je tiens d'une personne qui accompagnait Napoléon à l'île d'Elbe que, dans les conversations particulières et alors très philosophiques de l'ex-empereur, on lui a

plusieurs fois entendu dire que, sous quelque rapport que l'homme se envisagé, il est autant le produit de son atmosphère physique et morale que de son organisation. Certes l'idée déjà émise par bien d'autres que présente phrase est la plus générale comme la plus juste de toutes celles qu'on peut avoir sur notre sujet³¹. » Cette politique a un nom : l'hygiène sociale ; une forme privilégiée : la prévention, dont la répression ne devra être qu'une des modalités ; un organe : non plus la justice, mais l'administration.

Si les politiques sociales doivent changer d'objectifs, elles doivent aussi réviser leur prétention dans la lutte contre le mal social : les politiques pénales, par exemple, ne sauraient plus prétendre éradiquer le crime, comme l'exprime bien la métaphore si souvent utilisée par Quételet du « budget ». Il y a pour toute société un taux de criminalité à la fois inéluctable, normal et même nécessaire à l'équilibre de l'ensemble. Il est lui-même un des facteurs de conservation sociale. Durkheim ira jusqu'à dire : de « santé ». Il est sans doute possible de le contenir, de le maîtriser, peut-être même de le faire tendre à la baisse, mais certainement pas de le faire disparaître. Ce qui est anormal, ce n'est pas le fait du crime en lui-même, mais la variation outre mesure de son taux.

D'où cette conséquence qu'une bonne politique pénale devra être de prévention, de pénalisation des délinquants sans doute, mais surtout de réparation. Si un certain taux de criminalité est normal, nécessaire, il devient aussi nécessaire que ceux qui en pâtissent ne soient plus les seuls à en supporter la charge. Si certaines souffrances individuelles sont nécessaires, il devient non moins nécessaire d'en répartir socialement la charge. Le délinquant, son crime et sa responsabilité se trouvent associés, en amont, vers les conditions qui l'ont poussé à le commettre et, en aval, vers la protection de ses victimes.

La sociologie de Quételet comporte une dimension politique plus générale : elle propose un art de gouverner. Sur un modèle qu'on pourrait croire inspiré du *Prince* de Machiavel, Quételet ne propose d'autre objet au gouvernement que sa propre conservation. Les lois du système social comme celles de tout autre système obéissent à l'unique principe de conservation. Sociologiquement, une société ne peut donc rigoureusement avoir d'autre projet que de se conserver. La conservation du système social dépend du maintien de l'équilibre des forces qui le traversent. L'art de gouverner va être celui de maintenir le système en équilibre ; l'équilibre devient le maître mot de la politique : « Si cet équilibre n'a pas lieu par lui-même, on peut le produire en ajoutant aux forces existantes une nouvelle force égale et directement opposée à leur résultante. C'est dans l'estimation de la nature et de la direction de cette résultante que réside l'art de gouverner. Il faut connaître parfaitement les forces et les tendances des partis qui divisent ordinairement un État, pour juger des moyens les plus propres à les combattre et à les paralyser³². »

Machiavel passe pour avoir libéré la politique de la morale. Il aurait ainsi posé les conditions d'une politique réaliste. Quételet en propose une autre,

Du risque

fondée sur une autre positivité. Qui ne se souvient du chapitre xxv du *Prince*, où Machiavel explique que, tout compte fait, le prince a lui-même un maître dans « la Fortune » : « Il n'est pas rare aujourd'hui de voir des princes tomber d'un état prospère dans l'infortune sans qu'on puisse attribuer leurs disgrâces à aucun changement dans leur conduite ou dans leur caractère. Je crois que cela tient à des causes que j'ai déduites ci-dessus assez au long : c'est que les princes qui comptent trop sur la Fortune doivent périr lorsqu'elle les abandonne. Les princes qui règlent leur conduite sur le temps sont rarement malheureux et la Fortune change pour ceux qui ne savent pas se conformer aux temps. » Ce texte évoque un rapport du politique avec le temps, l'histoire et la nature qui n'est peut-être plus le nôtre. En tout cas, celui auquel nous avons appris à rêver depuis que des Quételet et autres sociologues nous ont enseigné que, la société étant susceptible d'être étudiée scientifiquement, il serait désormais possible de faire l'économie des expédients machiavéliques pour mener des politiques devenues enfin positives.

NOTES

Inventaires infinis et dénombrements parfaits

1. A. QUÉTELET, « Recherches sur le penchant au crime dans les différents âges », *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des sciences et des belles-lettres*, Bruxelles, 1832, p. 4.
2. ID., *Du système social et des lois qui le régissent*, Paris, 1848, p. 8.
3. ID., *Lettres à S.A.R. le duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha, sur la théorie des probabilités, appliquée aux sciences morales et politiques*, Bruxelles, 1946, p. 47.
4. J. LOTTIN, *Quételet, statisticien et sociologue*, Paris-Louvain 1912, p. 58.
5. A. QUÉTELET, *Physique sociale ou Essai sur le développement des facultés de l'homme*, Bruxelles, 1869, t. I, p. 93-94.
6. C. MÉNARD, « Trois formes de résistance aux statistiques : Say, Cournot, Walras », *Journées d'étude sur l'histoire de la statistique*, Paris, 1976, multigraphie, p. 5.

Norme et moyenne

7. A. QUÉTELET, *Physique sociale*, op. cit., t. I, p. 6-7.
8. ID., *Lettres à S.A.R. le duc régnant de Saxe-Cobourg...*, op. cit., p. 135 sqq.
9. ID., *ibid.*, p. 137-138.
10. ID., *Du système social...*, op. cit., p. 13-14.
11. ID., *ibid.*, p. 18-19.
12. ID., *Sur l'homme et le développement de ses facultés ou Essai de physique sociale*, Paris, 1835, t. I, p. 20, et t. II, p. 250.
13. ID., *Physique sociale*, op. cit., t. I, p. 147-148.

Le tout et ses parties

14. QUÉTELET, *Physique sociale*, op. cit., t. I, p. 96-97. « Il en résulte, poursuit Quételet, que celui qui porte sa tête sur l'échafaud ou va finir son existence dans les prisons, est en quelque sorte une victime expiatoire de la société. »

15. ID., *Sur l'homme...* op. cit., t. I, p. 14.

16. ID., *ibid.*, p. 14.

17. ID., *Du système social.*, op. cit., p. 69.

18. ID., *ibid.*, p. 96.

19. ID., *ibid.*, p. 97.

20. ID., « Recherches sur le penchant au crime... » *op. cit.*

21. ID., *Du système social...*, op. cit., p. 258.

22. ID., *ibid.*, p. 9.

23. ID., *ibid.*, p. 96.

24. ID., *Études sur l'homme*, Bruxelles, 1842, p. 12.

25. ID., *Du système social...*, op. cit., p. 71-72, p. 95; « De l'influence du libre arbitre de l'homme sur les faits sociaux et particulièrement sur le nombre des mariages » (*Bulletin de la Commission centrale des statistiques*, Bruxelles, t. III, 1847, p. 145).

26. ID., *Du système social...*, op. cit., p. 95.

27. E. LEVASSEUR, *la Population*, Paris, t. II, p. 525.

28. A. QUÉTELET, *Du système social...*, op. cit., p. 104; « Sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base » (*Nouveaux Mémoires de l'Académie royale*, t. XXI, 1848, p. 36).

29. ID., *Physique sociale*, op. cit., t. II, p. 248.

Politique de la sociologie

30. J. LOTTIN, *op. cit.*, p. 395.

31. L. R. VILLERMÉ, « Sur l'hygiène sociale », in *Annales d'hygiène publique*, Paris, 1830, t. IV, p. 46.

32. A. QUÉTELET, *Du système social...*, op. cit., p. 291.